



Un projet associatif à financer en ligne ? **Boostez votre crowdfunding !**

CROWDFUNDING
recommandé par



Optimiser sa campagne
de financement participatif
grâce à la Ville de Grenoble, c'est :

+ de visibilité pour sa démarche

+ de contributeurs lors de la collecte

+ de dons pour le projet

et des économies à la clé



Envie d'en savoir + ?

Rendez-vous vite sur grenoble.fr/crowdfunding

* Sous réserve d'éligibilité de votre projet

6 étapes pour réussir la campagne de financement participatif de mon association avec la Ville de Grenoble

- 1 Je rédige ma demande**
 - ▶ Je télécharge mon dossier sur associations.grenoble.fr
- 2 On étudie le projet de financement participatif de mon association**
 - ▶ Les élus et les services de la Ville de Grenoble valident mon projet, **je reçois mon kit de communication**
- 3 Je construis le plan de communication autour de mon projet**
 - ▶ **La Ville de Grenoble m'accompagne** pour optimiser les éléments de ma communication
- 4 Je lance ma campagne de financement**
 - ▶ Je publie mon projet avec le label « Ville de Grenoble » sur une des plateformes de crowdfunding proposées. **La ville de Grenoble offre un coup de pouce à ma campagne** avec des supports et un relais sur ses supports
- 5 Mon objectif est atteint ?**
 - ▶ J'obtiens les fonds demandés, **mes frais de plateforme sont pris en charge** par la Ville de Grenoble
- 6 Mon association peut réaliser son projet !**
 - ▶ **J'appose le label « Ville de Grenoble »** sur la communication de mon association

+ d'infos sur grenoble.fr/crowdfunding